

Justice

Un père suspecté d'avoir fait de ses enfants des "armes" : du "jamais vu" au tribunal de Brive (Corrèze)

Article réservé aux abonnés

Publié le 17/10/2022 à 06h30



Photo d'illustration © Justine Bavois

Jeudi 13 octobre, le tribunal judiciaire de Brive a condamné un quadragénaire à un an de prison pour avoir utilisé ses enfants afin d'exercer des violences psychologiques sur leur mère. Ce dernier, qui conteste fermement les faits, va faire appel.

Commençons tout de suite par la fin : jeudi 13 octobre, le tribunal judiciaire de Brive, en Corrèze, a condamné un père de famille à douze mois de prison, dont six avec sursis, pour des faits de "violences habituelles" sur son épouse. Obligation de soins, interdiction d'entrer en contact avec sa victime, de paraître à son domicile, de contacter ses enfants et retrait de l'autorité parentale pendant un an : le tribunal a suivi les réquisitions du parquet. Le prévenu devra également verser 3.000 euros de dommages et intérêts à sa victime.

Poursuivi pour "violences habituelles"

La justice reproche à ce Corrèzien de 47 ans d'avoir commis des violences en "dénigrant, rabaissant, humiliant et discréditant" son épouse "auprès de ses enfants mineurs".

Dans la salle, sa victime est là, justement. Elle vit avec cet homme depuis 2008, ils ont eu deux enfants. Elle a dénoncé ces faits à la gendarmerie en mars 2022 et a porté plainte dans la foulée.

Tél. 3919. Les femmes victimes de violences peuvent contacter ce numéro d'urgence, gratuit et anonyme, accessible 7 jours sur 7.

Ce que la mère des enfants dénonce

"Épuisée psychologiquement", cette femme décrit un "processus de dégradation des relations" au sein de leur famille. Des enfants qui, peu à peu, rejettent leur mère. Un époux qui l'insulte, la rabaisse devant leurs fils, l'accuse de "se masturber dix fois par jour devant les enfants". Il lui dit aussi : "Quand tu vas traîner à gauche et à droite, je te lave tes slips et tu les remplis de sperme". Pour appuyer ses dires, deux enregistrements, réalisés grâce à son téléphone portable.

Cette maman éplorée assure aussi que, lorsqu'il voyait un de ses fils avec leur mère, leur père pouvait lancer : " toi, tu fais un câlin à ta mère ?"

A lire aussi : [Un viol qui ne dit pas son nom au tribunal de Brive \(Corrèze\)](#)

Elle se "sent responsable"

Devant le tribunal, elle explique qu'elle se sent "responsable de ne pas avoir vu ce qu'il se passait assez tôt. J'ai tout essayé, j'ai proposé une médiation, une thérapie, une thérapie de couple." Cette femme qui "conteste avoir commis des violences sur les enfants" est allée consulter un psychologue, face à un climat familial qui devenait épouvantable : "j'étais persuadée d'être une mauvaise mère".

Elle décrit au tribunal la situation dans laquelle elle se trouvait au moment d'aller porter plainte :

"J'avais trois solutions : soit je partais en abandonnant mes enfants, soit je me jetais d'un pont ou je mourrais de chagrin, soit j'essayais de me battre..."

LA MÈRE DES ENFANTS

Comment le père se défend

Le prévenu a réfuté point par point ces accusations. Selon lui, c'est son ex-compagne qui insulte les enfants, les traite de "petit Arabe" ou de "petit terroriste". Il assure qu'elle est violente envers les enfants, aussi : il dénonce des claques, des coups de pied, des tirages de cheveux. De sa part à lui, il n'y a "jamais d'insultes, jamais de coups".

Mais alors, l'interroge l'avocate de la partie civile, "pourquoi partez-vous l'été au Maroc en laissant les enfants à leur mère ?" La représentante du parquet, elle, se demande "comment c'est possible ? Vous dites que vous n'avez jamais dénigré madame, or vous avez tenu ces propos devant les enfants ! "

"J'aurais dû porter plainte depuis longtemps", regrette le père. "Ici, on voit des enfants victimes de violences et ils sont loyaux envers leurs parents, a remarqué le tribunal. Pourquoi vos enfants sont-ils différents ?"

Les enfants, très perturbés, ont été placés

"Sale connasse, je vais l'étrangler cette femme, je vais la tuer cette maman" : ces mots, utilisés par le plus jeune des deux garçons, ont été enregistrés. Il a aussi expliqué à sa maîtresse qu'il "n'avait plus de mère" à l'heure de préparer un cadeau pour la fête des mères. Depuis le mois de juin 2022, les deux enfants ont été placés, séparément, sans que leurs parents sachent où ils se trouvent.

Le concept controversé d'aliénation parentale

Les spécialistes qui se sont penchés sur cette famille décrivent une situation "d'emprise et d'aliénation parentale". Concept "assez contesté", comme l'a reconnu la représentante du parquet, la substitute du procureur Émilie Lasbats, "mais à plusieurs reprises, les professionnels de santé" ont utilisé ces termes.

Le "syndrome" d'aliénation parentale, de plus en plus critiqué, est essentiellement brandi dans des situations de conflit parental où des enfants disent être victimes de violences sexuelles, souvent de la part de leur père. C'est alors la mère qui est accusée d'aliénation parentale en faussant le témoignage de son enfant.

A lire aussi : [L'effroyable banalité de l'inceste : les chiffres de la Commission Indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants](#)

Ce que le parquet et les avocats ont dit de ce dossier "hors-norme"

"Je n'ai jamais vu un dossier comme ça", assure Maître Rouquié, avocate de la victime. "Vous avez une infraction qui devrait exister, c'est violenter son conjoint avec arme et cette arme, ce sont les enfants". Pour elle, le prévenu "l'a tuée à petit feu". Quant à son comportement à la barre, l'avocate estime que "soit il est fou, soit il se moque de vous", lui reprochant notamment de "répondre à côté à chaque question".

Pour la représentante du parquet, "ses enfants, c'est le moyen qu'a trouvé Monsieur pour commettre des violences à l'égard de sa femme". La substitute du procureur l'assure, "les violences sont avérées, elles sont attestées, les faits sont d'une extrême gravité. Il présente très bien, il joue très bien son rôle de père, moi je lui reproche d'avoir fait mourir [leur mère] dans le cœur de ses enfants."

L'avocat de la défense aussi a confirmé se trouver face à "un dossier totalement hors norme". Mais Maître Chadal a regretté avoir "l'impression de défendre un coupable déjà condamné". Dénonçant le "ton d'une extrême virulence" de la représentante du parquet, il a estimé que les deux enregistrements étaient "des tartes à la crème : la réaction est maladroite, mais il n'est pas méchant", a-t-il assuré à propos de son client. "Si vous survolez le dossier, vous en restez aux apparences".

À l'issue de l'audience, l'avocat du prévenu a immédiatement annoncé que son client faisait appel.

A lire aussi : [Accidents de la route, compte-rendu d'audience... Les règles que La Montagne s'engage à respecter](#)

Pomme Labrousse

BRIVE-LA-GAILLARDE JUSTICE CORRÈZE

Votre avis est précieux !

Aidez-nous à améliorer notre site en répondant à notre questionnaire.

Je donne mon avis